

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



Municipalité de Saint-Jules

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est donné par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Jules, qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 22 juin 2026 à 19h00, au 390, rue Principale, Saint-Jules, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogations mineures suivante :

Demande # 2026-01

Lot 4 374 015, 498, route St-Charles, propriété de Constru-Gypse MB Inc.

La demande vise à autoriser l'ajout de conteneurs à des fins d'entreposage, la quantité étant supérieure à celle autorisée par la réglementation.

Demande # 2026-02

Lot 4375 301, 169, 3^e Rang, propriété de Ferme Paré et Fils

La demande vise à autoriser une distance de 3.5 mètres entre le bâtiment principal et le nouveau garage attenant à la résidence, alors que la réglementation prévoit une distance minimale de 2 mètres.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à ces demandes en se présentant à la municipalité de Saint-Jules.

Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 390, rue Principale, Saint-Jules, Québec, G0N 1R0 ou encore par courriel à dq@st-jules.qc.ca au plus tard le 22 juin 2026 à 13h00.

Le conseil prendra connaissance des dites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Jules, ce 8 juin 2026

Gina Lessard
Greffière-trésorière/Directrice générale